

Info - Vincent Lambert - La cour ordonne de reprendre les consultations sur l'éventuel arrêt des soins

Author : Rédaction RC

Categories : [Eglise en France](#)

Date : 16 juin 2016



Les médecins doivent reprendre la procédure de consultation d'experts pouvant mener à l'arrêt des soins de [Vincent Lambert](#), a décidé la cour administrative d'appel de Nancy, jeudi 16 juin. L'ancien infirmier de 39 ans, victime d'un accident de la route en 2008, est tétraplégique dans un état végétatif.

La cour "ordonne au CHU de Reims de donner au praticien" en charge de Vincent Lambert "les moyens de poursuivre le processus de consultation" collégiale des experts, qui doit décider d'un

éventuel arrêt de soins. Cette décision "*ne préjuge en rien de l'issue de cette procédure*", a toutefois précisé la cour administrative d'appel dans un communiqué.

La cour infirme une décision de 2015

Les parents de Vincent Lambert, catholiques traditionalistes (sic) persuadés que leur fils n'est plus dans un état végétatif, refusent tout arrêt des soins depuis plusieurs années. D'autres proches, dont la femme de l'ancien infirmier, souhaitent au contraire cesser son alimentation et son hydratation.

La cour d'appel de Nancy infirme ainsi une décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui, en 2015, avait rejeté une nouvelle demande d'arrêt des soins de l'ancien infirmier quadragénaire.

[Source](#) FranceTVinfo